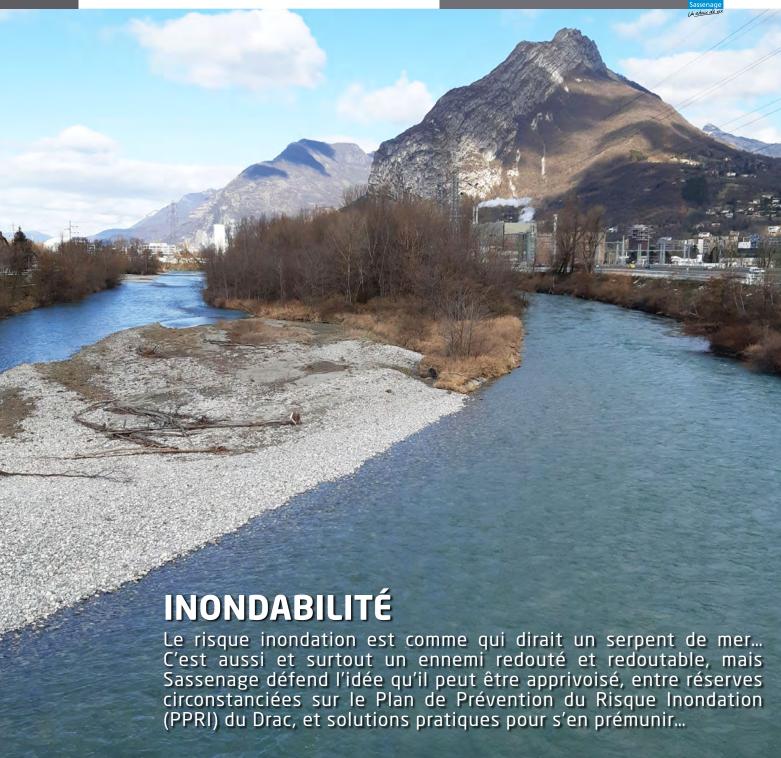


Sassenage en pages

www.sassenage.fr





12-13 CITOYENNETÉ

Tout savoir sur les élections municipales

13 DÉPLACEMENTS

Sassenage dans la ZFE : circuler moins, respirer mieux !

18-19 TERRE DE JEUX 2024Rencontre de champions!























Vente de véhicules neufs et occasions Atelier Mécanique - Carrosserie - Peinture Location de véhicules - Service dépannage

24 Avenue de Romans - 38360 SASSENAGE 04.76.27.40.62 - www.lambert-autos.com





PHARMACIES DE GARDE À SASSENAGE

• Lundi 9 mars

Pharmacie de l'Avenue, 40 avenue de Romans, 04 76 27 09 21

• Lundi 16 mars

Pharmacie du Furon, 15 rue du Gua, 04 76 26 65 72

• Lundi 23 mars

Pharmacie de l'Argentière, 14 bis av. de Romans, 04 76 27 52 26

• Lundi 30 mars

Pharmacie des Cuves, Place Louis Reverdy, 04 76 27 40 71

ETAT CIVIL

NAISSANCES

16/01 Leanna BONNET
25/01 Nahil DERBOUZ DRAOUA
28/01 Marius CARLIER
13/02 Leandro PASTORINO

MARIAGES

15/02 Didier MARCHESELLI et Joséphine CHIARENZA

• DÉCÈS

09/10/19	Joao MARTINS
08/01	Jean QUATELA
09/01	Guy BARBARIN
16/01	Antonietta ZITOLI veuve MOSCA
21/01	Jean CORVEZ
27/01	Zalmai FAIZI
29/01	Georges POLGE
31/01	Raymonde CHATEAU
	veuve SUCH
01/02	Jacques VACHON

À Sassenage, le risque inondation est au cœur des préoccupations (sécurité des personnes et des biens, développement urbain et économique, démographie...). Il était aussi au cœur de l'actualité du mois de février à l'occasion de la consultation « des personnes et organismes associés (POA) » — ce sont les termes consacrés —, en effet appelés à émettre un avis sur le projet de PPRI Drac.

Et Sassenage de justement émettre un avis défavorable à l'unanimité, assorti de réserves circonstanciées, à retrouver dans le dossier...

L'actualité au sommaire de ce numéro est par ailleurs très électorale, et ce sur des registres bien différents : résultat de l'élection de Miss Isère 2020 qui a eu lieu le 8 février, informations pratiques à avoir en tête en vue de participer au scrutin municipal des 15 et 22 mars, ou encore ambiance du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 10 février...

S'il est un autre sujet qui s'illustre largement dans ce numéro de mars, c'est assurément l'attention portée à l'environnement et à la préservation du cadre de vie, que ce soit à travers l'élargissement à dix-huit nouvelles communes, dont Sassenage, du périmètre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) — effectif depuis le 1er février —, ou par le biais de plusieurs délibérations adoptées lors de la dernière séance du conseil municipal (performance énergétique et autres améliorations apportées aux bâtiments scolaires, mise à disposition d'un broyeur de déchets verts, installation de ruches sur les jardins familiaux de la rue Pierre de Coubertin...), mais aussi à l'occasion de la pose de la première pierre de la future déchetterie, intervenue le 24 février.

Enfin, ce Sassenage en pages revient sur la « Rencontre de champions ! » que quelque deux cents écoliers et collégiens ont eu la chance de partager le 7 février avec Guillaume Gille et David Smetanine, à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique, dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 ». Un moment privilégié largement illustré en pages 18 et 19...

Excellente lecture à tous,

La rédaction



Le Printemps arrive, la grainothèque aussi!

Depuis quatre ans, la médiathèque l'Ellipse a créé une grainothèque. C'est un présentoir dans lequel des sachets de graines sont mis gratuitement à disposition du public pour réaliser un troc de graines.

Organisée deux fois par an au printemps et à l'automne, elle connait un vif succès et offre une alternative à l'achat de graines industrielles, promeut les semences naturelles, et favorise l'échange entre les jardiniers.

La grainothèque permet en outre de sélectionner des variétés réellement adaptées au territoire. Cet automne, les graines de fleurs sauvages seront également proposées.



Magazine d'informations de la Ville de Sassenage N° 257 mars 2020

Rédaction : Hôtel de Ville 1, place de la Libération BP 31 - 38360 Sassenage 04 76 27 48 63 Directeur de la publication : Christian Coigné - Rédactrice en chef : Géraldine Ferronato - Maquette : Agence Connivence, Claix Exécution graphique : Duilio Cusani - Rédaction : Déborah Basset, Géraldine Ferronato, Nathalie Monnet, Catherine Perdrix Photos : Service communication, DR - Mise en page : Déborah Basset, Nathalie Monnet - Impression : Imprimerie Courand & associés - Distributeur : SASU DSPA (Saubin Patrick).

Tirage: 5 900 exemplaires - Dépôt légal à parution - ISSN n° 1273 - 7070 - Impression à base d'encres végétales sur un papier PECF issu des forêts gérées durablement, blanchi sans chlore et certifié PEFC à l'imprimerie Courand et associés.



Un débat bien au-delà des orientations budgétaires...

Ce 10 février, à l'occasion du dernier conseil municipal du mandat, le débat d'orientations budgétaires a rapidement été le prétexte à quelques digressions en lien avec l'échéance électorale du 15 mars...



Obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 10 février, en abordant cependant des sujets dépassant largement le champ des considérations censées faire l'objet des discussions, entre échanges de piques et autres joutes au parfum d'élections...

Mais pour en revenir au propos — les orientations budgétaires, donc ! —, l'adjoint à l'administration générale et aux finances a posé le contexte, revenant sur les faits marquants de 2019 pour mieux se projeter en 2020, puisque c'est bien là l'objet de l'exercice. Entre autres dossiers incontournables abordés chaque fois qu'il s'agit de « parler chiffres » : prêt structuré et contentieux Dexia, carence en logements sociaux et loi SRU... Dans une approche plus globale, l'élu indique qu'« au-delà des projections chiffrées qui seront débattues lors du vote du budget — lequel devra intervenir au plus tard le 30 avril —, l'élaboration du budget 2020 s'est effectuée dans un état

d'esprit positif et réaliste, dans la poursuite d'une démarche et d'une gestion « bienveillantes » de tous les dossiers communaux, au service de la qualité de vie ; laquelle demeure LA priorité absolue. Une bienveillance à entendre comme l'attention particulière accordée depuis longtemps à la transition écologique dans tous les projets, petits et grands : installation des deux chaufferies bois inaugurées en janvier, renouvellement du parc automobile de la Ville, rénovation et régulière mise aux normes énergétiques des bâtiments communaux, et notamment des groupes scolaires, création des jardins familiaux, projet de zones maraîchères dans la plaine...

Cet état d'esprit se traduit aussi par notre volonté d'une implication la plus large possible de la population, sans tomber dans la démagogie, mais au-delà parfois de ce que nous demande la loi, dans la préparation des projets d'envergure, puis dans l'explication de leur mise en œuvre, et pour finir dans l'exposé de leurs conséquences sur la vie de tous les jours ».

Au rang des priorités...

Et de résumer ce rapport d'orientations budgétaires 2020 à travers les axes suivants : maximiser la sécurité et le confort des Sassenageois et du personnel communal par des investissements modernes, conformes aux normes environnementales, et prenant en compte tous les enjeux écologiques actuels ; mettre l'accent sur le volet social (participer financièrement à la création d'un foyer logement, être au plus près des besoins des personnes fragilisées, garder le même niveau de subvention de fonctionnement au CCAS) ; traduire concrètement l'implication de la Ville aux côtés du monde associatif, maillon essentiel de la vie locale, par le maintien d'un niveau élevé de subventions directes et de soutien logistique (communication, matériel...) ; maintenir une gestion rigoureuse des dépenses courantes tout en maintenant les services répondant prioritairement à l'intérêt général ; manier la fiscalité locale à bon escient, c'est-à-dire en vertu des textes en vigueur, comme variable d'ajustement du budget de fonctionnement, et en écho à la baisse des taux communaux en 2019 et à leur gel en 2020.

Renforcer l'effort déjà conséquent sur les bâtiments scolaires, à hauteur de 20 à 25 % du budget envisagé pour les nouveaux investissements, figure également au rang des priorités, comme d'ailleurs la poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour faciliter l'accès des services à l'ensemble des usagers, et notamment à ceux en situation de handicap.

Un bilan positif pour le Téléthon

Chaque année, Espoir Sassenage, la Ville et d'autres partenaires locaux tentent de collecter un maximum de fonds pour le Téléthon. Tous ont donc retroussé leurs manches pour faire de cette édition 2019 une réussite. Vide grenier, loto dinatoire, et petit spectacle musical et dansé organisés par Espoir Sassenage, découverte d'activités sportives ou zen portée par la Ville et les associations, concours de belote par « À vos cartes » et vente d'objets à l'éhpad ont ainsi permis de remettre 6 157,50 euros à l'AFM Téléthon.

Une belle somme, sachant que ce sont des initiatives locales comme celles-ci qui contribuent largement au succès de la grande collecte nationale au service de la lutte contre les myopathies.

En route pour Miss Rhône-Alpes!

Samedi 8 février, à l'occasion de l'élection de Miss Isère 2020, le cœur de la Sassenageoise Maëlys Pellet a battu la chamade jusqu'au dernier instant.

À défaut de décrocher la couronne, elle endosse en effet l'écharpe de 1 ère Dauphine, et empoche donc son billet pour l'élection de Miss Rhône-Alpes. Elle se confie sur la soirée, et sur ce qui l'attend désormais...



À la question de savoir quel a été son meilleur moment de la soirée d'élection, et à l'inverse, celui qui a été le pire, Maëlys Pellet répond : « Le meilleur moment pour moi a été le second passage en maillot de bain. Il s'agit de l'unique instant où l'on se trouve seule face au jury. C'est là qu'il faut tout donner et montrer la « show girl » qui est en nous. Je voulais vivre pleinement cette aventure, miser sur mon naturel et ne rien avoir à regretter.

Emportée par la musique, je me suis élancée sur le proscenium où j'ai pris énormément de plaisir à jouer avec le public. » Et de poursuivre : « Le pire moment arrive en toute fin de soirée, quand la pression et le stress redescendent, et que je réalise que mes talons de 13 cm me font extrêmement souffrir! ».

Indiscutablement, cette fin de soirée a aussi été éprouvante côté émotions, quand Maëlys se retrouve face à Shauna Crozet, et que toutes deux attendent le verdict: « C'est un moment particulier: les émotions se bousculaient dans ma tête à partir du moment où mon nom a été appelé dans le top 5. Quand j'ai réalisé que nous n'étions plus que deux face à face, l'adrénaline est encore montée d'un cran. Ces quelques minutes m'ont semblé une éternité. J'avais l'impression d'être dans une bulle : je n'entendais ni la musique, ni la clameur du public. Le hasard a réuni les candidates portant le 7 et le 16, et l'espace de guelgues secondes, ni l'une ni l'autre nous ne comprenons qui est la gagnante. » Sept et seize, le doute est effectivement permis à l'énoncé du résultat, mais c'est Shauna Crozet qui l'emporte finalement.

Une écharpe qui vaut une couronne!

Maëlys décroche donc l'écharpe de 1ère Dauphine plutôt que la couronne de Miss Isère, mais comme la tenante du titre, la voilà en lice pour l'élection de Miss Rhône-Alpes. Est-ce à dire finalement que l'essentiel est fait ?

« Exactement ! Pour moi j'ai tout gagné ! Aujourd'hui je suis contente de mon parcours, de ma performance sur scène. J'ai vu ma famille et mes amis unis et fiers de moi. Je suis ravie d'avoir décroché cette écharpe chez moi à Sassenage, et de pouvoir ainsi me présenter à l'élection régionale. »

Reste maintenant à se projeter, que ce soit en tant que 1ère Dauphine, comme en tant que candidate à l'élection de Miss Rhône-Alpes, dernier cap à passer avant l'élection de Miss France... À ce propos, Maëlys explique qu'elle aimerait profiter de la visibilité que lui confère son écharpe pour s'investir dans des causes qui lui sont chères, et prouver que l'on peut être jolie tout en ayant la tête bien pleine. « Je souhaite rester 100 % moi-même, conserver mon naturel et ma spontanéité. J'ai hâte de découvrir ce que me réserve la suite de l'aventure, et de me préparer au mieux pour l'élection de Miss Rhône-Alpes. Je compte bien saisir la chance qui m'est donnée, et je ferai tout pour décrocher cette couronne ! », confie-telle avec détermination.

Concernant la suite de l'aventure, Maëlys compte profiter pleinement de chaque instant, et exprime toute la fierté qui est la sienne de pouvoir porter les couleurs de Sassenage et du département, en espérant aller le plus loin possible. Elle ne manque pas de remercier généreusement la Ville et l'ensemble des Sassenageois qui se sont mobilisés pour la soutenir sur cette première étape.

« L'élection de Miss Rhône-Alpes aura lieu en octobre, et j'aurai encore plus besoin du soutien du public sur place. Et de conclure : Je compte sur vous et je vous invite à suivre mon aventure et ma préparation à cette élection sur ma page Instagram : @maelys_pellet_off. »



FOCUS



















Ça s'est passé récemment...

1 Championnat du meilleur gratin dauphinois organisé par France Bleu Isère, mardi 4 février, au château de Sassenage 2 « Elles(s) », déambulation poétique et théâtralisée, par la troupe Colimaçon, vendredi 7 février, à la médiathèque l'Ellipse 3 4 5 Election de Miss Isère, samedi 8 février, à la halle des sports Jeannie Longo 6 Aubade chanson française et variété par la Note Bleue 38, dimanche 9 février, à la salle Jacques Prévert 7 Soirée lyrique par le choeur « Lyriquement vôtre », organisée par Les amis du château, mardi 11 février, au château de Sassenage 🔞 « Féministe pour homme » par Noémie de Lattre, samedi 15 février, au Théâtre en Rond 9 Soirée projection-débat du film « Paul François, un agriculteur contre Monsanto », organisée par ENS et « Nous voulons des coquelicots », mardi 18 février, à la maison des clubs.

DOSSIER

Inondabilité : éviter trop de contraintes en cascade...



Au-delà d'être un sujet complexe, l'impact du risque inondation est majeur pour les communes concernées, que ce soit en matière de développement urbain, mais aussi économique, de sécurité des personnes et des biens, et in fine de déclin démographique...

Après la prescription de l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Drac par arrêté préfectoral le 14 février 2019, et en écho au porter-à-connaissance préfectoral du PPRI Drac (PAC-PPRI) le 16 mai 2018, relatif aux risques d'inondation sur le Drac⁽¹⁾, le projet de PPRI Drac faisait l'objet d'une délibération en conseil métropolitain comme en conseil municipal, respectivement les 7 et 10 février dernier, au titre de la consultation des personnes et organismes associés (POA)⁽²⁾.

Il est à noter que dans le cadre de cette procédure, les villes de Sassenage et Fontaine étaient par ailleurs appelées à se prononcer sur la demande de classement, formulée par la Métropole, de la phase 1 de la ZAC des Portes du Vercors en zone d'exception, en « apportant les justifications afférentes », comme demandé par le Préfet de l'Isère.

Cette consultation achevée, le projet de PPRI Drac sera soumis à enquête publique, avant son approbation par arrêté préfectoral d'ici fin 2020.

Mais pour l'heure, place aux avis, et pour Sassenage, il est unanimement défavorable, et assorti de réserves circonstanciées...

dernière traduction locale de la stratégie nationale de gestion du risque inondation initiée en 2010 par l'Etat, qui s'inspire notamment des enseignements tirés de la catastrophe Xynthia de 2010

⁽²⁾ Projet de PPRI Drac adressé le 17 décembre 2019 pour consultation par le préfet de l'Isère à Grenoble-Alpes Métropole et aux vingt-quatre communes dont le territoire est soumis à l'aléa inondation du Drac, dont Sassenage

Un avis défavorable et des réserves

Si bien évidemment l'inondabilité n'est pas à prendre à la légère — la Ville s'emploie précisément à tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des personnes et des biens⁽¹⁾ —, ce risque naturel ne doit pas, pour autant, devenir un obstacle à tout... En effet, Sassenage défend l'idée que des solutions sont possibles, et émet donc des réserves en ce sens concernant le projet de PPRI Drac.

(1) Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), du Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) sur les temps scolaire et périscolaire, mise en place du service Alerte Citoyens, mais également aménagements de sécurisation et de valorisation des digues du Furon...

Cruciales détermination des crues et classification des aléas

La classification de l'aléa, de « très fort » à « fort » et de « fort » à « modéré », conditionne le caractère constructible ou non des différentes zones, d'où la nécessité, revendiquée par Sassenage, comme d'ailleurs par la Métropole, de procéder à des vérifications concernant la typologie des crues et la codification des aléas.

La bascule potentielle entre aléas constructibles et inconstructibles constitue en effet un enjeu crucial...

De quoi permettre en outre d'éviter toute inconstructibilité non justifiée qui pourrait entrainer un report d'urbanisation en zone constructible plus objectivement exposée, par exemple par les risques torrentiels ; ce qui conduirait à réduire la vulnérabilité globale du territoire dans une analyse nécessairement multirisques.

La Ville insiste sur le fait que la proposition réglementaire actuelle, durcie sur certains points, peu précise sur d'autres, est trop



éloignée de la réalité des modes de construction, ce qui signifie concrètement que le PPRI Drac est susceptible de générer à Sassenage, plus que sur n'importe quel autre territoire, en raison des classes d'aléa observées, des impasses en termes de faisabilité des projets. Elle demande donc de mener les études nécessaires afin qu'aucune inconstructibilité indirecte ne puisse s'opposer à l'émergence d'un modèle de construction résilient, responsable et rentable, même en zone constructible.

Un mode de calcul discutable et difficile à appliquer

Le mode de calcul du RESI (rapport d'emprise au sol en zone inondable) a évolué entre le PAC-PPRI 2018 (application à l'échelle du périmètre d'un projet) et le projet de PPRI qui prévoit qu'il soit désormais calculé à l'échelle du tènement constitué. Concrètement, cette mesure rend le RESI très restrictif puisqu'il prend en compte la superficie de la zone inondable constructible du tènement, et non plus la superficie de la zone inondable.

Cette mesure constitue donc clairement un frein supplémentaire à la densification du territoire lorsqu'un tènement est frappé partiellement d'inconstructibilité.

Sassenage souhaite interpeler les services de l'Etat sur la justification et le bien-fondé d'une telle mesure.

Le PPRI impose en outre que la règle de calcul du RESI s'applique sur le long terme, c'est-à-dire que même en cas de division et de nouveau projet, il devra être respecté sur l'ensemble du tènement initial avant division, et qu'il devra prendre en compte l'ensemble des constructions existantes. Ce point est par nature difficile à contrôler dans l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans la durée et pour les projets d'ensemble, qui plus est, hors lotissement.

Sous-sols, surélévation, résilience et renouvellement urbain

Le PPRI impose une interdiction nouvelle de tous les sous-sols, notamment ceux destinés au stationnement des véhicules, généralisée à l'ensemble des zones du territoire communal, y compris celles d'aléas faibles et moyens.

Or, de par les dispositions introduites par le PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) approuvé le 20 décembre 2019, la capacité de réaliser des parkings souterrains dans les zones d'aléas modérés revêt une importance stratégique dans le renouvellement urbain.

Sassenage défend donc le fait que cette capacité doit être préservée dans le futur PPRI ; les dispositifs constructifs étant effectivement éprouvés pour mettre hors d'eau les surfaces impactées, et ce dans une logique résiliente avérée. Il s'agit de garantir l'insertion des opérations immobilières dans un tissu urbain et parcellaire très contraint, en particulier sur Sassenage.

Et la Ville de souligner aussi dans sa délibération que cette interdiction proposée génèrerait des effets aggravants et contreproductifs (imperméabilisation des sols, accentuation des phénomènes de ruissellement...).

Enfin, considérant la perte d'un étage pour rester dans les règles de hauteur imposées au PLUi, l'impact financier sur les bilans d'opérations interroge aussi les conditions du renouvellement urbain pourtant censé être visé...

Ainsi, Sassenage milite pour que les parkings souterrains soient autorisés sur les secteurs où des adaptations et prescriptions les rendent parfaitement réalisables en sécurité, au regard du niveau d'aléa.

La Ville demande que la même attention soit également portée aux surélévations imposées que projette le PPRI Drac, qui posent clairement des problèmes de viabilité des projets, de RESI, d'interfaçage avec d'autres règlementations (accessibilité notamment), et, plus globalement, de qualité d'usage.

Comme pour les parkings souterrains, des principes d'adaptation existent, en travaillant sur la destination et la configuration des rez-de-chaussée, ainsi que sur le dimensionnement du bâti, afin de favoriser la circulation d'eau sur un espace à moindre dommage en cas de crue. Ces principes présentent l'avantage de maintenir une transparence dans les projets, permettant ainsi de ne pas aggraver les risques sur l'existant environnant, et de diminuer en outre les contraintes structurelles du bâti.

Les questions de sous-sol et de surélévation entraîne indiscutablement une aggravation de la vulnérabilité du territoire après travaux, une augmentation de l'imperméabilisation des sols, la dégradation des qualités d'insertion urbaine des projets, d'ailleurs en totale contradiction avec les objectifs du PLUi comme avec ses orientations d'aménagement et de programmation.

En l'espèce, Sassenage et Grenoble-Alpes Métropole se rejoignent sur la nécessité d'alimenter le PPRI, mais également la réflexion sur les principes de résilience, en écho à la pratique observée dans d'autres PPRI à l'échelle nationale.

De la définition même du renouvellement urhain...

Dans le projet de PPRI Drac, certaines zones autorisent des projets nouveaux dans le cadre « d'une opération de renouvellement urbain qui aurait pour effet de réduire la vulnérabilité sur le périmètre de l'opération ». S'inscrivent dans le renouvellement urbain « les opérations destinées à requalifier et renouveler, via des opérations de démolition/reconstruction, une zone déjà urbanisée, dans le but de refaire la ville sur

la ville à l'échelle d'un quartier, d'un groupe de parcelles voire d'une seule parcelle ». À Sassenage, le potentiel de renouvellement urbain et des espaces mutables est réduit par essence.

Cette définition gagnerait donc à ne pas se limiter à la seule idée de destruction préalable du bâti basé sur une logique exclusive de compensation, alors qu'un processus de renouvellement urbain plus résilient permettrait d'envisager des opérations plus larges (requalifications, opérations à tiroirs, nouvelles constructions en confortement de polarité...) qui iraient nécessairement dans le sens de la diminution de la vulnérabilité des biens et des personnes actuellement exposée.

Bref, elle apparait excessivement théorique et restrictive, bien loin des réalités du terrain et des diverses typologies et configurations possibles en matière de renouvellement urbain...

Des zones économiques également lourdement impactées...

Cette problématique se pose tout autant pour les zones d'activités économiques. Sur la zone de l'Argentière, de nombreux projets de construction ont été interdits ou abandonnés au motif du risque inondation, impactant nécessairement la requalification de la zone, et conduisant à un début de déshérence. Concrètement, depuis mai 2018 et l'application du PAC-PPRI, douze projets situés sur la zone de l'Argentière ont été rejetés (permis de construire refusés, certificats d'urbanisme opérationnels négatifs, abandons de projet), et autant de créations ou maintiens d'emplois locaux. ou encore de potentiels fonciers gelés, alors que la plupart auraient permis de traiter globalement la vulnérabilité et la résilience des constructions et activités...





Réduire la vulnérabilité sur l'existant...

Les mesures de réduction de la vulnérabilité sur les biens et activités existants ne revêtent pas toutes un caractère obligatoire selon l'intensité des enjeux ou des aléas, certaines ne constituant en effet que des recommandations, avec pour objectif de faire émerger une culture du risque auprès de la population et des acteurs en général.

La Ville de Sassenage salue donc dans un premier temps cette initiative, tout en estimant cependant qu'il est légitime de s'interroger sur les conditions de mise en œuvre de certaines de ces dispositions, à propos desquelles elle demande précisément des éclaircissements aux services de l'Etat.

Certaines mesures paraissent en effet particulièrement difficiles à porter, à faire accepter et à mettre en œuvre, telles la recommandation, applicable dans toutes les zones, d'implantation d'un dispositif de coupure automatique d'électricité placé au-dessus de la côte de référence augmentée de 30 centimètres de surélévation, ou encore la matérialisation des piscines, dont l'emprise serait rendue invisible en cas d'inondation, par des barrières périphériques de 1,50 mètre...

Cumul d'obligations et contraintes...

La Ville de Sassenage ne peut pas passer sous silence les difficultés d'application de la règlementation en vigueur, que ce soit au titre du PAC-PPRI ou du futur PPRI. Les exigences et les prescriptions constructives émises à l'appui de la délivrance des autorisations d'urbanisme en matière de risque sont devenues draconiennes, contraignantes techniquement, et coûteuses pour les maîtres d'ouvrage.

... et difficulté d'application

Certains peuvent donc être tentés de s'affranchir de ces règles

lors de leur opération de construction, avec ce que cela implique ensuite sur le terrain des poursuites judiciaires.

La Ville de Sassenage souhaite donc alerter le préfet de l'Isère sur cet état de fait qui est de nature à exposer familles nouvelles et populations existantes aux risques décrits par le PPRI. En effet, cette règlementation n'a de sens que si la chaîne de contrôle de l'acte constructif en zone inondable trouve à s'appliquer sur le territoire, d'où la demande d'une sensibilisation par l'Etat auprès des autorités de justice afin que la règlementation soit dûment appliquée, et donc pas seulement à l'échelle des communes...

Zone d'exception pour Portes du Vercors : une réserve majeure!

Dans sa délibération du 10 février, Sassenage rappelle l'avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur sur le projet de création d'une ZIS (Zone d'Intérêt Stratégique, désormais zone d'exception) le 14 juin 2017, ainsi que l'une des réserves émises le 4 octobre dernier par la commission d'enquête publique sur le PLUi en matière de « risques et résilience », concluant en effet à une demande de suppression du projet Portes du Vercors pour sa partie située sur le territoire de Sassenage : « C'est une zone d'interdiction (de construire) figurée au porter à connaissance du PPRI Drac (...) Ce projet va donc à l'encontre des objectifs d'éviter l'exposition au risque d'inondation et de préserver les espaces agricoles ou naturels (...) Il est non conforme au PADD et ne respecte pas les dispositions du plan des risques ».

La Ville de Sassenage a régulièrement formulé des réserves et des demandes de précisions et garanties sur Portes du Vercors, et les arguments que Grenoble-Alpes Métropole déploie pour soutenir sa demande de classement en zone d'exception ne permettent toujours pas

de lever les doutes et craintes concernant les risques nouveaux potentiellement induits par l'opération en matière de sécurité des personnes et des biens.

La Ville émet donc une réserve majeure sur la création de cette zone d'exception pour Portes du Vercors puisque la neutralité, voire la réduction globale de la vulnérabilité du projet sur le territoire, n'est pas démontrée.

Rappelons que le maire reste détenteur des pouvoirs de police en matière de sécurité publique, et qu'à ce titre, c'est lui qui en assume aussi la responsabilité...

Tout savoir sur les élections municipales

Cette année, les Français sont appelés à élire leur maire mais aussi leurs conseillers communautaires. Voici quelques informations qui pourraient vous être utiles...



OUAND?

1er tour : dimanche 15 mars 2nd tour: dimanche 22 mars

Ouverture des bureaux de vote : 8h à 19h

QUE FAUT-IL POUR VOTER?

Seule la pièce d'identité comportant une photo est obligatoire pour pouvoir voter. La carte d'électeur est un document prouvant l'inscription sur la liste électorale de la commune. Elle indique notamment le bureau de vote auguel l'électeur est affilié, mais elle n'est néanmoins pas obligatoire pour faire entendre sa voix. Pas de panique donc en cas de non réception de ce document qui sera normalement mis à disposition de l'électeur le jour du scrutin, dans son bureau de vote.

En cas de changement de situation, ou pour tout constat d'erreur sur la carte d'électeur : service élections, 04 76 27 48 63.

ÉLECTION DEUX-EN-UNE

En mars et pour la deuxième fois dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers seront élus au suffrage universel direct, à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire.

Les citoyens utilisent un seul bulletin de vote sur lequel figure la liste des candidats aux élections municipales, ainsi que la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire.

POUR ÊTRE VALABLE, LE BULLETIN DE VOTE DOIT RESTER INTACT ET NE DOIT COMPORTER AUCUNE RATURE, AUCUN SIGNE DISTINCTIF, NI COMMENTAIRE OU PANACHAGE.

DOCUMENTS DE PROPAGANDE

Il est prévu que les documents de propagande des candidats soient expédiés par la Poste à partir du 10 mars pour le premier tour, et du 19 mars pour le second tour. Les électeurs les recevront donc directement chez eux. En cas de changement d'adresse, ils ne seront pas réexpédiés au nouveau domicile, mais seront retournés en mairie.

Les affiches des candidats seront installées dès le 2 mars sur les panneaux d'affichage situés à proximité de chaque bureau de vote.

Procuration: mode d'emploi

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer pour le scrutin :

- Choisir une personne de confiance (mandataire) habitant Sassenage mais ne votant pas forcément dans le même bureau que vous
- Vous rendre à la gendarmerie, au commissariat, ou encore au tribunal d'instance de votre domicile, de votre lieu de <u>travail ou même</u> partout ailleurs en France, pour remplir le formulaire de vote par procuration;
- Possibilité de remplir le Cerfa (n°14952*01) en ligne sur le site service-public.fr. Attention, cela ne dispense pas d'imprimer le document et de le faire parvenir à la gendarmerie, au commissariat, ou encore au tribunal d'instance de votre domicile. Sans cela, la procuration ne sera pas prise en compte :
- Effectuer cette démarche le plus tôt possible afin de tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en
- Le mandataire ne peut recevoir plus d'une procuration, et doit se rendre jusqu'au bureau de vote du mandant pour voter à sa place, muni de sa pièce d'identité;
- Cette démarche est entièrement gratuite.

INFOS: BRIGADE DE GENDARMERIE DE SASSENAGE, 04 76 27 42 17, OU WWW.SERVICE-PUBLIC.FR (TAPER « VOTE PAR PROCURATION » DANS LA BARRE DE RECHERCHE). CAS PARTICULIERS : SERVICE ÉLECTIONS, 04 76 27 48 63.

ET MOI, JE SUIS BIEN INSCRIT(E)?

Vous voulez vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur la liste électorale de la commune ? Le site inscription-elections.fr permet à chaque électeur, jusqu'au 13 mars, d'avoir accès aux informations suivantes : commune ou circonscription consulaire d'inscription sur les listes électorales, libellé et adresse du bureau de vote, motif de radiation.

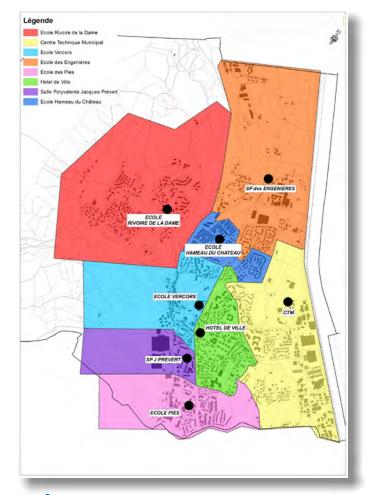
Pour accéder à ces informations, l'électeur doit indiquer ses nom(s), prénom(s), sexe et date de naissance, et fournir une copie numérisée de sa carte nationale d'identité ou de son passeport en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

Pour les ressortissants des états membres de l'Union européenne autre que la France, il convient de fournir une carte nationale d'identité ou un passeport délivré par l'administration compétente de l'état dont le titulaire possède la nationalité, ou un titre de séjour en cours de validité.

L'électeur doit également indiquer son adresse de messagerie électronique afin qu'une réponse lui soit apportée dans les jours suivants par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques).

OÙ VOTER?

- 1- Mairie Château des Blondes, 1 Place de la Libération
- 2- Groupe scolaire des Pies, avenue de Romans
- 3- Groupe scolaire de la Rivoire de la Dame, chemin du Petit Bois
- 4- Groupe scolaire du Hameau du Château, placette Chateaubriand
- 5- Salle municipale Jacques Prévert, rue du Moucherotte
- 6- Ecole Vercors Furon, 1 rue François Gerin
- 7- Salle municipale des Engenières, 62 avenue de Valence
- 8- Centre technique municipal, 4 rue Pierre de Coubertin



REPÈRES

8003 inscrits sur les listes électorales à Sassenage, dont **80** ressortissants issus des états membres de l'Union Européenne (hors Grande-Bretagne, Brexit oblige)

Sassenage dans la ZFE : circuler moins, respirer mieux !

Depuis sa création en mai 2019, la Zone à Faibles Emissions (ZFE) couvrait le territoire de dix communes métropolitaines⁽¹⁾. Dix-huit autres villes sont venues élargir le périmètre de cette zone au 1^{er} février, dont Sassenage⁽²⁾, laquelle consiste à établir une aire géographique dont l'accès est interdit aux véhicules utilitaires légers et poids lourds les plus polluants, et ce, afin d'améliorer la qualité de l'air. Signalons en effet que les véhicules de transport de marchandises, première cible de cette mise en place, sont responsables d'un tiers des émissions de particules fines, et de près de 50 % des émissions d'oxyde d'azote liées aux déplacements, alors qu'ils ne pèsent qu'un petit quart du trafic.

Dans les faits donc, les véhicules sans certificat ou porteurs d'un certificat Crit'Air 5 sont d'ores et déjà exclus de cette zone, et à compter de juillet 2020, les Crit'Air 4 le seront eux-aussi. En 2022, il en sera de même pour les Crit'Air 3, puis le tour des Crit'Air 2 viendra en 2025, échéance à laquelle l'accès à la ZFE sera donc réservé aux seuls certificats Crit'Air 1 et ceux réservés aux véhicules électriques et hydrogènes.

Rappelons que le non-respect de la réglementation, ou l'absence d'identification du véhicule au moyen d'un certificat Crit'Air, que ce soit en circulation comme en stationnement, expose le contrevenant à une amende de 3^{ème} catégorie pour un véhicule utilitaire léger, soit 68 €, et à une amende de 4^{ème} catégorie pour un poids lourd, soit 135 €.

Un partenariat entre la Métropole, la Région et l'Ademe permet d'accompagner les professionnels dans la transition au moyen d'une aide financière pour changer ou adapter leurs véhicules.

INFOS: LAMETRO.FR/ZFE

- (1) Bresson, Echirolles, Eybens, Grenoble, La Tronche, Poisat, Pont-de-Claix, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères et Saint-Martin-le-Vinoux.
- (2) Champ-sur-Drac, Champagnier, Claix, Corenc, Fontaine, Gières, Jarrie, Meylan, Montchaboud, Noyarey, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Georges-de-Commiers, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varce-Allières-et-Risset, Venon et Veurey-Voroize.



Conseil municipal. 10 févr

Du renfort dans les services.

Considérant les besoins de renfort ponctuels de certains services en période de vacances scolaires, et en vertu de l'article 3-1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée qui stipule que « les collectivités peuvent recruter temporairement des contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité », il convient de recruter, sur les différentes périodes de vacances scolaires, et en complément des agents titulaires, du personnel temporaire pour garantir le taux d'encadrement des enfants accueillis dans les accueils de loisirs sans hébergement municipaux pendant les vacances scolaires, pour respecter la réglementation en vigueur applicable aux piscines publiques en lien avec l'amplitude d'ouverture plus importante en période estivale, ainsi que l'accès au bassin extérieur nécessitant une surveillance supplémentaire, et enfin pour assurer des visites supplémentaires en période estivale sur le site des « Cuves » de Sassenage.

La Ville crée ainsi 127 postes sur des missions d'animation, d'entretien, d'agent de caisse, de surveillant de baignade, de maitre-nageur ou encore de guide, au sein des services jeunesse, multisport, enfance, piscine, et Cuves.

Unanimité

Chantiers jeunes en vue.

Souhaitant contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes Sassenageois, la Ville propose aux 16-17 ans d'acquérir une première expérience à travers des missions de petits travaux d'entretien des bâtiments communaux durant les vacances scolaires, moyennant une contrepartie financière.

Ces missions, dites « Chantiers jeunes », visent à ce qu'ils réalisent un acte citoyen en constituant une équipe au sein de laquelle ils pourront échanger et avancer ensemble dans l'intérêt général.

Au vu des besoins recensés, la Ville prévoit donc la création ponctuelle de 32 postes à temps non complet (20h semaine) d'adjoint technique territorial 1^{er} échelon, durant les vacances scolaires de l'année 2020. Unanimité

Contribution financière au fonctionnement du centre médico-scolaire. Le conseil municipal approuve les termes de la nouvelle convention liant les communes de Sassenage et Echirolles pour l'année scolaire 2018/2019, portant sur la participation de Sassenage aux frais de fonctionnement de centre médico-scolaire pour cette même année scolaire. Variant selon les effectifs transmis par la DSDEN et l'évolution de coûts, le montant s'élève à 708,18 euros pour l'année 2018/2019

(1073 enfants x 0,66 €/enfant), que Sassenage versera à la Ville d'Echirolles sur l'exercice budgétaire 2020. Unanimité

Subvention départementale pour le RAM. Considérant la possibilité d'obtenir auprès du Département de l'Isère une aide forfaitaire annuelle au fonctionnement du relais assistants maternels — 3048,98 € pour un Relais à temps plein pour l'année 2020 —, le conseil municipal valide cette sollicitation. Elément important de ce dossier de demande, la délibération sera dûment transmise au Département.

Unanimité



Amélioration du bâti et performance énergétique au titre du « Plan Ecoles ». En vertu du « Plan Ecoles » adopté par l'assemblée départementale le 21 juin 2019, les travaux d'amélioration du bâti qui seront engagés sur les groupes scolaires de Sassenage pourront être subventionnés jusqu'au 30 septembre 2021 par le Département de l'Isère. Ce dispositif vise en effet à soutenir, de manière uniforme et équitable à l'échelle de tout le territoire isérois, les projets de construction et de réhabilitation d'écoles maternelles et élémentaires, ou d'annexes affectées à la restauration scolaire, ou plus généralement toute nouvelle opération.

Il existe deux modalités d'affectation de la subvention selon que le montant des travaux est inférieur ou supérieur à 300 000 € HT. Le conseil municipal valide le fait que la Ville sollicite, dans un premier temps, une subvention à concurrence de 60 % des travaux d'investissement portant sur l'amélioration du bâti dans la limite du seuil des 300 000 € HT afin que ces dépenses puissent être éligibles dès le premier semestre 2020. Il valide également que la Ville demande dans un second temps, et en tout état de cause avant le 31 octobre 2020 — date de riqueur pour la dernière conférence territoriale 2020 (en charge de l'instruction des dossiers supérieurs à 300 K€ HT) —, une subvention au titre de la dotation territoriale qui pourra présenter un volet travaux d'amélioration globale du bâti, et un volet en lien avec les études en cours (simulation thermique dynamique des Pies, système de traitement d'air du Hameau du Château...) orienté sur l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la qualité de l'air intérieur, et la lutte contre la canicule. Unanimité



ier 2020

Quand les fleurs courent les

rues! Il convient d'établir un adressage cohérent de l'ensemble des logements à venir dans le cadre de l'opération immobilière « Parc et Village » portée par la société Gilles Trignat Résidences, actuellement en cours de réalisation sur l'ancien site de l'entreprise GLD, avenue de la Falaise. Le conseil municipal approuve les dénominations proposées pour les voies privées qui desserviront l'opération, à savoir « Rue des Capucines » pour la voie ouest, « Impasse des Myrtilles » pour la voie sud, et « Impasse des Gentianes » pour la voie est ; le tout, conformément au plan de localisation établi. Unanimité

Des ruches sur les jardins familiaux. Dans son souhait d'assurer le maintien de la biodiversité, la Ville reconnaît l'importance du rôle que jouent les abeilles dans la pollinisation, et donc de l'utilité de promouvoir l'apiculture. C'est pourquoi elle a initié un partenariat avec l'association « L'Abeille Dauphinoise » en vue d'implanter quinze ruches sur un terrain communal jouxtant les jardins familiaux municipaux, rue Pierre de Coubertin. En ce sens, il est prévu de signer une convention d'occupation précaire pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois à compter du 1er janvier 2020. Cette mise à disposition d'une partie du domaine public communal à l'association, à titre précaire et révocable, est faite à titre gratuit ; l'association s'engageant en contrepartie à entretenir le tènement. Unanimité



Mise à disposition d'un broveur de déchets verts. Grenoble-Alpes Métropole s'est dotée de broyeurs de végétaux et souhaite, tout en bénéficiant de son utilisation pour ses besoins propres, les mettre à disposition de ses communes membres pour la gestion de leurs déchets verts, à titre gracieux au moyen d'une convention.

En contrepartie, il est demandé aux communes utilisatrices du broyeur de promouvoir auprès des particuliers l'usage du paillage en substitution des produits phytosanitaires, et de les inciter à broyer leurs branchages plutôt que de les déposer à la déchetterie.

Unanimité

PPMS: être prêts au cas où

Comme la population de manière générale, les écoliers peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment si leur ampleur devait retarder l'intervention des services de secours et si l'école se trouvait momentanément isolée. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs.

Ce document adapté à la situation de chaque école doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels, sur le temps scolaire, en attendant l'arrivée des secours ou le retour à la normale. La Ville a en outre conçu un PPMS propre aux temps périscolaires (garderies du matin et du soir, cantine), pour chaque établissement. Il vient donc compléter le document établi par l'Éducation nationale, pour se caler sur les procédures déjà existantes afin de gagner en réactivité en cas de nécessité, que ce soit sur le temps scolaire ou périscolaire.

Il existe sept PPMS à Sassenage, soit un par école élémentaire et maternelle (un seul pour Rivoire de la Dame, l'établissement étant primarisé). Une action qui s'inscrit dans le cadre de la démarche globale menée en matière de sécurité (plan communal de sauvegarde, alerte citoyens...).

Du rab' pour le don du sang

En partenariat avec l'EFS (établissement français du sang), l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Sassenage organise, depuis plusieurs années, quatre collectes annuelles devant l'hôtel de ville (place de la Libération).

Habituellement, elles avaient lieu de 16h30 à 19h30, mais elles se termineront désormais à 19h45, soit quinze minutes de plus pour vous permettre de faire une bonne action. D'ailleurs, voici de quoi prendre date :

- Jeudi 2 avril de 16h30 à 19h45
- Jeudi 2 juillet de 16h30 à 19h45
- Jeudi 1er octobre de 16h30 à 19h45
- Jeudi 24 décembre de 9h à 12h

Libre à vous, et boîtes à lire...

Après la boîte à lire réalisée par les services techniques et installée Square de la Libération à l'initiative du Cercle des Amateurs de Lecture de la médiathèque, les deux autres projets sont en passe d'être finalisés par les élèves du lycée technique Roger Deschaux, en vue d'une installation les beaux jours venus.

Comme annoncé⁽¹⁾, l'une est pressentie pour trouver place aux Côtes, tandis que l'autre investira le domaine public en plaine, mais il reste maintenant à définir LE meilleur emplacement pour chacune d'elles.

Et c'est là que vous intervenez! À vous en effet de faire connaître avant le 31 mars le site qui vous parait le plus adapté via conseildescitoyens@sassenage.fr.

Et parce que le premier spécimen a largement fait des émules, Noyarey aura aussi bientôt le sien sur le modèle sassenageois. Une autre boîte à lire, créée par des bénévoles de l'association des Côtes, devrait aussi prochainement être installée aux Côtes en complément du dispositif communal.

Enfin, rappelons qu'une boîte à lire, réalisée par les Compagnons d'Emmaüs, est à la

disposition des Sassenageois dans le hall des services à la population (1 avenue de Valence). Bref, au coin de la rue ou en plein air, la lecture est accessible à tous!

(1) Lire, dans Sassenage en pages n°253 novembre 2019. le dossier « 25 ans de lecture pour tous, et bien plus encore... », pp. 8 à 11.



Portes du Vercors : une actualité exclusivement fontainoise



Une enquête publique concernant le projet métropolitain Portes du Vercors avait lieu du 13 janvier au 14 février, et finalement prolongée jusqu'au 21 février. Elle avait pour objet la demande d'autorisation environnementale concernant la réalisation de la première tranche opérationnelle de la phase 1 de la ZAC Portes du Vercors. Une nouvelle procédure qui ne portait que sur 10,4 hectares (contre plus de 30 en 2017), 550 logements et 9000 m² au plancher d'activités, le tout uniquement situé sur Fontaine qui n'est que peu touchée par le risque inondation à cet endroit. A cette occasion, une réunion publique était organisée jeudi 16 janvier pour permettre aux techniciens, notamment de Grenoble-Alpes Métropole, de répondre aux questionnements des habitants, mais aussi aux élus des deux communes de

Car si cette phase ne concerne que la ville de Fontaine, Sassenage était malgré tout appelée à formuler un avis motivé, et ce dans les quarante-cinq jours à compter de la date d'ouverture de l'enquête publique.

C'est ce qu'elle a fait officiellement à l'occasion du conseil municipal du 10 février dernier.

L'avis rendu par Sassenage

s'exprimer sur le projet.

Dans sa délibération, la Ville soulève trois points :

1) La gestion du risque hydraulique, et la prise en compte du risque inondation

La Ville souligne que les solutions qui seront mises en œuvre aboutiront à une amélioration sensible de la situation actuelle qui se caractérise notamment par une imperméabilisation des sols, une pollution chronique des eaux de ruissellement non traitées, ou encore des cours d'eau busés. La modélisation hydraulique qui figure dans le dossier d'enquête met en avant des principes d'aménagement qui pourront nettement améliorer ces éléments. La Ville tient toutefois à souligner l'importance de la prise en compte des riverains qui attendent des réponses concernant ces questions hydrauliques.

Elle insiste également sur le fait que les

habitants, notamment de la Saulée et de la Cerisaie, ne doivent en aucun cas voir les risques d'inondation augmenter, ni pendant les travaux, ni après.

2) Les déplacements

Le projet Portes du Vercors voit le jour dans un secteur subissant déjà de lourdes contraintes en termes de circulation. La Ville craint donc une accentuation du phénomène de saturation dès la phase de travaux puisqu'un trafic spécifique, notamment des poids lourds, créera d'importantes nuisances (circulation, poussière, bruit, pollution...). Un complément d'étude lui semble donc nécessaire.

3) Les stationnements

Ils doivent être pensés en amont : ne prévoir qu'une seule place de parking par nouveau logement construit risque de créer des problèmes si l'offre en transport en commun n'est pas suffisante. Par ailleurs, l'absence de parking relais dédié au terminus du tramway et à la future station Métrocâble ne motivera pas les automobilistes à laisser leur voiture.

Adoptée à l'unanimité, la délibération exprime un avis favorable, assorti des réserves expresses énoncées ci-dessus.

Petit retour en arrière

Une première enquête publique portant une demande sur d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées, conjointe aux deux communes de Fontaine et Sassenage, avait été réalisée en juin 2017. La Ville avait émis un avis favorable assorti de réserves.

côté, le commissaire De son enquêteur avait rendu un avis défavorable au motif d'« absence de

bilan de concertation dans le dossier d'enquête, les imprécisions et incohérences rédhibitoires sur les phasages du projet et sur les procédures associées, les risques d'inondation sous-évalués, en partie non documentés, l'insuffisance de l'examen des incidences déplacements induits et de commodités de voisinage, une consommation significative d'espace agricole, contraire aux engagements du maître d'ouvrage et d'autres faiblesses du dossier d'enquête

(coûts, mesures ERC(1)). »

Au vu notamment des incidences sur la faune et la flore, et du risque d'inondation identifié, qui concernent dans les deux cas Sassenage uniquement, le projet a donc été pour partie reporté.

(1) Mesures ERC: « Eviter, Réduire, Compenser » sont des mesures faisant partie des questions environnementales désormais intégrées dans les données de conception d'un projet, au même titre que les données financières ou techniques

L'EID contre le moustique tigre!

Ça y est, le moustique tigre est bien implanté dans l'agglomération, Sassenage n'échappe pas à la règle. C'est pourquoi la Ville adhère au programme de l'EID (Entente interdépartementale pour la démoustication) Rhône-Alpes depuis plusieurs années.

Pour rappel, il s'agit d'un établissement public qui mène des actions de lutte contre ces petits insectes à la fois en milieux naturels et urbains. Et c'est bien autour des habitations que la difficulté d'intervention des agents de l'EID réside. Par exemple, en 2019, sur l'ensemble des 819 habitations ciblées, seules 37,7 % (soit 309 maisons) ont pu bénéficier d'une

visite complète. Pour le reste, il s'agissait soit de personnes absentes, de refus d'accueil, ou de visites incomplètes lorsque les agents n'ont pas eu accès au jardin.

Par ailleurs, 34 demandes d'interventions ont été traitées. Elles ont été principalement reçues par le biais du site internet de l'EID (www.eid-rhonealpes.com), mais aussi parfois transmises par la mairie.

L'EID gère également le traitement larvaire. Elle est notamment intervenue au niveau des regards sur voies publiques, ainsi que dans les groupes scolaires lorsque cela était nécessaire.

Mais le travail de communication est primordial : organiser des réunions pour informer et être présente sur certaines manifestations (Fête de la nature notamment) permet à la population de mieux connaître les actions de la structure. Un travail de longue haleine qu'il faut renouveler chaque année tant la lutte est ardue...



Une pierre pour la future déchetterie, enfin!

Lundi 24 février, la pose de la première pierre de la nouvelle déchetterie était organisée. Un événement de bon augure pour de nombreux Sassenageois qui attendent son ouverture, ainsi que pour les usagers des communes avoisinantes. Il faut dire que depuis l'incendie de l'actuel équipement, en octobre 2012, la Ville a dû mener de longues négociations pour essayer de maintenir un service qu'elle jugeait insuffisant.

La future déchetterie, située chemin des 4 Lauzes, aura une superficie de 5500 m². La fin des travaux est prévue pour début 2021.





Le décrotteur en place

Dans le cadre des travaux de construction de l'opération immobilière « Domaine Parc et village », située avenue de la Falaise, un décrotteur a été mis en place afin de nettoyer les roues des engins avant de sortir du chantier.



Le merlon est fini

Les travaux du merlon situé derrière les entrepôts des cars Faure sont terminés. Plusieurs mois ont été nécessaires pour lui redonner sa fonction de protection des personnes et des biens. Même s'il s'agit d'un ouvrage privé, les services de l'Etat le considérant comme d'intérêt collectif, avaient sommé la Ville de prendre en charge les travaux de reconstruction de l'ouvrage. Précisons toutefois que l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes apportent une aide financière à cette opération.

Lumière!

L'éclairage public sera prochainement mis en place sur la RD 531, à Rivoire de la Dame, sur le cheminement piéton, à proximité de Vicat. Les six mâts d'éclairage à led s'allumeront uniquement lorsqu'un piéton passera à proximité, afin d'éviter tout gaspillage.

Sur le nouveau parking Vercors, ce sont trois mâts autonomes qui seront prochainement installés. Ils fonctionneront en effet grâce à des batteries chargées par panneaux photovoltaïques. L'éclairage de couleur ambrée est destiné à ne pas perturber la faune vivant aux alentours.

Rencontre de champions!

Ce vendredi 7 février, à l'espace Henriette Gröll, c'est l'effervescence ! En effet, dans le cadre de sa labellisation « Terre de Jeux 2024 » en novembre dernier⁽¹⁾, et de la Semaine Olympique et Paralympique, la Ville avait proposé aux enseignants des écoles élémentaires et aux professeurs d'éducation physique et sportive du collège Fleming de faire bénéficier leurs élèves d'une « Rencontre de champions ! ».

Ainsi, le temps d'un après-midi, ils sont plus de deux cents à rencontrer le handballeur Guillaume Gille et le nageur David Smetanine pour un moment privilégié autour des valeurs du sport et de l'olympisme, mais aussi pour échanger à bâtons rompus sur leur parcours, sur l'abnégation pour atteindre le haut niveau, ou encore sur l'émotion suscitée par les titres comme par les échecs... Et c'est d'autant plus un honneur de les rencontrer que l'actualité des deux sportifs est riche, et les défis nombreux : Guillaume Gille est en effet sélectionneur de l'équipe de France de handball depuis

le 28 janvier, et particulièrement attendu pour jouer en avril la qualification de la France pour les Jeux de Tokyo, tandis que David Smetanine est en pleine préparation pour une étape de Coupe du monde fin février à Legano (Italie), et pour le Championnat d'Europe handisport prévu en mai à Funchal (Portugal), qualificatif pour Tokyo 2020.

Projections, échanges, dédicaces et autres photos ont ainsi rythmé cet après-midi à l'espace Henriette Gröll, puis Guillaume Gille a rejoint le gymnase Fleming pour pratiquer une heure de handball avec les collégiens, et David Smetanine a rallié la piscine de Sassenage qu'il connait bien pour prodiguer lui aussi ses conseils de champion avec passion...

(1) lire, dans Sassenage en pages n° 255 - janvier 2020, l'article « Sassenage joue les Jeux [Olympiques] à fond ! », page 15.









Pleine forme en plein air !

Patrick Smyl, président du club de gymnastique volontaire (GV), évoquait dernièrement⁽¹⁾, de nouveaux projets, à savoir la création d'une nouvelle activité de plein air. C'est désormais chose faite! Gym oxygène débute en effet lundi 9 mars sur le créneau 12h30-13h30. « Nous nous sommes basés sur ce qui fonctionne bien ailleurs, notamment à Grenoble, en centre-ville, explique-t-il. Nous mettons donc en place ce cours de gym dynamique ouvert à tous. Grâce à ce créneau de mi-journée, nous espérons capter des actifs qui travaillent à Sassenage ou dans les zones alentour, et qui sont motivés à venir pratiquer du sport en plein air, peu importe leur âge. Nous utiliserons le mobilier urbain et tout ce qui sera à notre disposition au parc de l'Ovalie, dans la bonne humeur, pour nous maintenir en pleine forme (cardio, renforcement musculaire...) sans être dans la démonstration ou la performance ». Il est prévu que le cours se déroule toute l'année en extérieur. Il sera testé de mars à juin, et s'il fonctionne bien, il sera reconduit de septembre 2020 à juin 2021. En cas de grosses intempéries, le club, en lien avec la Ville, proposera un abri pour cette activité.

(1) lire, dans Sassenage en pages n°255 – janvier 2020, l'article « Longue vie à la GV ! », page 15

INFOS : WWW.GV-SASSENAGE.NET OU GVSASSENAGE@GMAIL.COM.
POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE SÉANCE DÉCOUVERTE, ADHÉSION SUR PLACE.

Extraits de palmarès...

Nous ne pouvons pas nous permettre d'être exhaustifs tant leur palmarès est fourni. Aussi, voici un aperçu du brillant parcours de Guillaume Gille et David Smetanine aux seuls Jeux Olympiques et Paralympiques...

Guillaume Gille (43 ans)

Joueur international de handball, entraîneur adjoint de l'équipe de France masculine de 2016 à 2020, et sélectionneur de l'équipe nationale depuis mardi 28 janvier 2020

- 6ème aux Jeux Olympiques de 2000 à Sydney en Australie
- 5ème aux Jeux Olympiques de 2004 à Athènes en Grèce
- Médaillé d'or aux Jeux Olympiques de 2008 de Pékin
- Médaillé d'or aux Jeux Olympiques de 2012 de Londres





David Smetanine (45 ans)

Nageur paraplégique, détenteur de 100 titres de champion de France, recordman sur 50 m, 100 m et 200 m nage libre, 50 m dos, 50 m brasse et 150 m trois nages, recordman d'Europe sur 50 m, 100 m et 200 m nage libre, et 50 m dos, recordman du monde sur 50 m dos

- Médaillé de bronze aux Jeux paralympiques d'été de 2004 d'Athènes sur 50 m nage libre
- Deux fois médaillé d'or sur 50 m et 100 m nage libre et deux médailles d'argent en 50 m dos et 200 m nage libre aux Jeux paralympiques d'été de 2008 à Pékin
- Deux fois médaillé d'argent sur 50 m nage libre et 200 m nage libre et une médaille de bronze sur 100 m nage libre dans la catégorie S4 aux Jeux paralympiques d'été de 2012 à
- Médaillé d'argent sur 50 m nage libre S4 aux Jeux paralympiques d'été de 2016 à Rio







Sur le podium de la Foulée blanche!



Depuis de nombreuses années, la Ville organise des sorties de ski de fond à destination des classes de CM1/CM2 des quatre écoles. Chaque semaine, les écoliers sassenageois pratiquent ainsi le ski de fond à Méaudre et/ou Autrans encadrés par deux moniteurs ESF et par les deux éducateurs sportifs de la ville (étaps) avec, comme double objectif, de s'initier (ou se perfectionner) à cette discipline, et de découvrir le biathlon.

C'est dans ce cadre que deux classes participent chaque année à la Foulée blanche scolaire, et pour cette édition 2020, la classe de CM2 de monsieur Debernardi (école du Hameau du Château) a réussi l'exploit de monter sur la deuxième marche du podium de la compétition des écoles de plaine réunissant une quinzaine de classes. Un grand bravo à eux!

PARTAGER

Avec la musique vient le printemps...

Les mélomanes vont être servis avec les nombreux rendez-vous musicaux qui vont rythmer ce mois de mars et le début du mois d'avril.

Au Théâtre en Rond, à la médiathèque l'Ellipse, à l'église Notre-Dame des Vignes, au château ou au centre associatif Saint-Exupéry, les notes résonneront en tous lieux. Voici un petit récapitulatif de ce qui vous attend, histoire de ne pas en perdre la moindre note :

Théâtre en Rond

Mercredi 25 mars

Grand concert de piano des classes du conservatoire de musique Alfred Gaillard

Gratuit. Infos et réservations : 04 76 26 63 24 ou ecole-musique@sassenage.fr

À 16h30, 17h30, 18h30 et 19h30

Samedi 28 mars Concert de Printemps

Par l'orchestre d'Harmonie l'Echo des Cuves, dirigé par Frédéric Sillitti, et les ateliers de musiques actuelles du conservatoire de musique Alfred Gaillard, dirigés par Fabien Lafiandra

Entrée libre et gratuite. Infos : 06 71 62 82 42 ou harmonie.echodescuves@gmail.com

À 17h

Jeudi 9 avril

Concert « Orchestres et ensembles »

Par les élèves du conservatoire de musique Alfred Gaillard avec la participation de l'orchestre Junior du CRC de Meylan Gratuit. Infos et réservations : 04 76 26 63 24 ou ecole-musique@sassenage.fr

À 20h

Église Notre-Dame des Vignes

Dimanche 8 mars Duo des Bois

Concert guitare et flûte avec Pier-Francesco D'Agata, professeur de guitare au conservatoire de musique, et Hélène Girbal, à la flûte traversière

8 euros. Infos et réservations : association Notre-Dame des Vignes : 06 71 04 91 17 À 18h

Dimanche 29 mars

Concert de violon par Maïté Louis

Violoniste soliste grenobloise de renommée internationale, Maïté Louis, qui joue notamment avec un violon de Jacobus Horil de 1777, fera escale une nouvelle fois à l'église Notre-Dame des Vignes pour venir enchanter ses spectateurs.

Infos et réservations : association Notre-Dame des Vignes : 06 71 04 91 17

À 18h

Château de Sassenage

Vendredi 27 mars

Concert Trio acoustique dans le cadre de la tournée « Les allées chantent »

Rendre la culture accessible à tous, telle est la vocation de l'opération « Les allées chantent » portée par le Département de l'Isère, qui permet de mêler la découverte de musiques et de sites remarquables du patrimoine. C'est dans ce cadre que le château de Sassenage accueillera, vendredi 27 mars, Antoine Strippoli au chant, Anne Lemariey au violon, et Laurence Viguier au violoncelle, pour un trio acoustique (chansons françaises). Quatrevingt concerts de musiques diverses (classique, baroque, jazz...) seront donnés à travers le département, dont celui-ci.

Entrée libre et gratuite pour tous.

Infos : les-allées-chantent.fr (brochure hiver 2020)

À 20h30



N'oubliez pas non plus vos deux rendez-vous mensuels : le café musical du 21 mars (de 10h à 11h30) à la médiathèque l'Ellipse, ainsi que les petits moments musicaux, par les élèves du conservatoire le 31 mars au centre associatif Saint-Exupéry (à 18h30) !

Et si vous avez envie de tester votre aptitude à jouer devant un public, une jam session en scène ouverte à tous aura lieu vendredi 13 mars, toujours au centre associatif, mais à 19h cette fois-ci.







Besoin d'une pause bien-être ?



Depuis octobre, Sassenage compte une nouvelle adresse bien-être et beauté. C'est au 36 avenue de Romans que Myriam Faucon, 28 ans, a installé son salon au nom évocateur : « Ma pause bien-être ». Artiste dans l'âme, cette jeune femme au parcours quelque peu atypique mais polyvalent n'était pas prédestinée à cette carrière : « Ouvrir un salon esthétique n'était pas dans mes projets il y a dix ans en arrière quand j'ai eu mon bac !, explique celle qui, plus jeune, s'imaginait volontiers cheffe pâtissière. J'ai plusieurs expériences dans les domaines associatif, de la mode (création de vêtements, habilleuse), du commerce, de l'animation, ou encore de la natation puisque je suis maître-nageuse, et quand en 2014 je me suis posée un peu

pour savoir ce que je souhaitais vraiment faire, c'est le fait de prendre soin des autres qui est ressorti. Ce n'est pas qu'en œuvrant dans le social que l'on peut y parvenir, et c'est là que j'interviens ! » indique Myriam, enthousiaste.

Son diplôme de praticienne de spa en poche, elle ouvre son premier salon à Seyssinet-Pariset, puis à Sassenage en fin d'année dernière : « Ayant le goût d'entreprendre, je me suis lancée à mon compte, soutenue par mes proches. C'est d'ailleurs avec mon père que j'ai dessiné les plans et fabriqué certains meubles afin qu'ils soient fonctionnels et parfaitement adaptés à mon activité ». C'est donc dans un lieu « cosy » appelant à la détente que Myriam vous accueille du mardi au samedi, sur rendez-vous, pour des soins du corps ou du visage, des mises en beauté des mains ou des pieds, des épilations, des gommages ou enveloppements mais surtout — c'est son domaine de prédilection ! — des modelages (massages non thérapeutiques) classiques ou

spécifiques qui vous procureront une sensation exquise et immédiate de bien-être. À noter que tous les produits utilisés sont naturels et/ou bio, 100 % écoresponsables et de fabrication française (Institut vert).

Alors, si vous ressentez le besoin de prendre un moment pour vous et de lâcher prise le temps d'un soin, contactez Myriam!

MA PAUSE BIEN-ÊTRE, MYRIAM FAUCON, 36 AVENUE DE ROMANS, 06 60 71 41 10, MYRIAM.MPBE@GMAIL.COM. INTERNET: MAPAUSE-BIENETRE.FR ET FACEBOOK: MA PAUSE BIEN-ÊTRE (@MYRIAM.MPBE). SUR RENDEZ-VOUS DU MARDI AU SAMEDI (HORAIRES MODULABLES SUR DEMANDE).

Plongez dans l'Histoire en un clic!

Que vous soyez féru(e) d'Histoire ou juste intéressé(e) par le patrimoine local, il est désormais possible d'accéder facilement au fonds d'archives du château de Sassenage, propriété de la Fondation de France, composé d'une multitude de documents (parchemins, documents papier, photographies...) ayant traversé



les siècles; le plus ancien datant de 1261. Cette richesse documentaire témoigne de l'évolution du Domaine de Sassenage et de la famille des Bérenger-Sassenage, mais aussi d'épisodes majeurs de lhistoire locale et nationale. En effet, des documents relatifs à la cour de Versailles, à la famille royale, ou encore aux armées du roi sont ainsi conservés à Sassenage.

C'est grâce au long et méticuleux travail de Pierre Pluchot, archiviste bénévole, que le fonds a pu être intégralement inventorié.

L'équipe de l'association Hostun Patrimoin'Art, aidée par des prestataires informatiques, a permis sa numérisation complète et sa mise en ligne sur le site archives.chateau-de-sassenage.com. Les chercheurs, généalogistes ou les simples curieux peuvent donc désormais, après inscription, accéder à quelque 370 000 vues numériques, soit près de l'intégralité du fonds privé du château de Sassenage, du milieu du 13^{ème} siècle à nos jours.

Benne à verre incognito

Le graffeur Etienne Hébert est intervenu les 22 et 23 février pour décorer la benne à verre située à hauteur du carrefour entre la rue Pierre Dalloz et la route des Pins.



INFOS I **pratiques**

Mairie

1, place de la Libération BP 31- 38360 Sassenage

Tél.: 04 76 27 48 63 - Fax: 04 76 53 52 17

E-mail: mairie@sassenage.fr Site internet: www.sassenage.fr

- Ouverte du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- ETAT CIVIL : fermé le jeudi matin et le samedi matin. Ouvert du lundi au mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le jeudi de 14h à 17h30, et le vendredi en continu de 8h30 à 17h.
- Pôle Famille Enfance Education

1 avenue de Valence

· CCAS

1 avenue de Valence

• Espace jeunesse

1 avenue de Valence Mél: pij@sassenage.fr

Centre technique municipal

4. rue Pierre de Coubertin Fax: 04 76 26 85 65

• Services techniques et urbanisme

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Fermés le mercredi après-midi.

Le Maire en direct

www.sassenage.fr, «Ecrivez au maire» Secrétariat du maire, 04 76 27 85 33

Groupe «Agir pour Sassenage»

28 rue du Guâ, 04 76 27 37 04

Police Municipale

Place de la Libération Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h

Tél.: 04 76 53 01 11 ou 06 08 99 08 88

PERMANENCES PRATIQUES

- Avocat, chaque 3e mercredi du mois de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h en mairie sur rendez-vous. Prise de RDV via sassenage.fr (Sassenage en ligne, Toutes les démarches, permanences juridiques).
- Conciliateur de justice, une fois par mois, horaire et jour à confirmer, en mairie sur RDV via sassenage.fr (Sassenage en ligne, Toutes les démarches, permanences juridiques).
- Conseillère emploi tout public de la Maison de l'emploi, deux mardis après-midi par mois au CCAS, avec et sans RDV. Tél.: 04 76 26 34 90.
- Logement, le lundi entre 12h et 14h au CCAS, sur RDV. Tél.: 04 76 26 34 90.
- Permanences CPAM au CCAS, lundi et vendredi de 8h30 à 12h, et de 14h à 16h.
- Horaires déchetterie*, du mardi au vendredi de 12h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h puis de 13h à 17h30. Tél.: 0 800 500 027.
- * Période hivernale

NUMÉROS D'URGENCE

• Urgences médicales 24 h/24,

et Centre anti-poisons : composer le 15

• SOS Médecins: 04 38 70 17 01

• Pharmacies de garde : servigardes.fr

• Gendarmerie: 04 76 27 42 17

• Pompiers : composer le 18

• Régie dauphinoise d'assainissement : 04 76 98 24 27

• Dépannage électricité 24h/24 : 09 72 67 50 38

• Gaz dépannage : 04 76 49 50 51

· Eclairage public, feux tricolores, illuminations (pannes et accidents):

0 800 39 18 48

NUMÉROS UTILES

Assistantes sociales: 04 57 42 50 00

CAS: 04 76 26 34 90

Médiathèque : 04 76 85 95 55

Multi-accueil petite enfance : 04 76 53 83 36

RAM: 04 76 53 32 90

Espace jeunesse : 04 76 26 45 84

Piscine municipale: 04 76 27 49 83

Conservatoire de musique : 04 76 26 63 24

04 76 26 50 99

Pôle emploi : 39 49 ou www.pole-emploi.fr

Maison de l'emploi : 04 76 53 34 10

Mission locale: 04 76 53 34 10

- 0 800 500 027
- 04 76 46 87 27
- Réservation ligne Flexo 50 : 04 38 70 38 70
- Urgence animaux 24h/24: 04 76 47 66 66
- rdures ménagères, service collecte du roupement Nord Ouest : 04 76 12 29 35

04 76 86 20 70 ou www.eauxdegrenoblealpes.fr

04 76 27 85 30 ou info@theatre-en-rond.fr

Un seul numéro de téléphone pour joindre l'ensemble des services municipaux de la Ville :

04 76 27 48 63

BULLETIN POUR UNE PETITE ANNONCE

Pour voir votre petite annonce publiée, vous devez habiter Sassenage et être un particulier. Joindre un justificatif de domicile à l'annonce (loyer, avis d'imposition, quittance EDF, France Telecom...). Annonce : 100 caractères maximum, espaces compris. A défaut de ne pas respecter l'un de ces critères, l'annonce ne sera pas prise en 1 compte.

Ecrire en lettres majuscules (une lettre par case) et rédiger lisiblement le numéro de téléphone. Retourner le texte (coupon ou papier libre) avant le 10 du mois précédant la parution, à Service Communication - Rubrique Petites annonces - Hôtel de ville - 1 place de la Libération - 38360 Sassenage.

PETITES I annonces

- · Homme exp cherche travaux de maçonnerie, mur, clôture, cesu accepté, 06 98 77 28 86
- Vends poussette bébé confort trio dana cosy+nacelle grise, 200€ 06 29 97 84 47

NOUVELLES ADRESSES À SASSENAGE

Prestations haut de gamme



DOMAINE PARC & VILLAGE

Domaine immobilier construit autour d'un grand parc



04 76 15 21 21 trignat.fr

RÉSIDENCE LE CRESSON D'OR

Située au centre du village, à proximité de la Mairie



Citeos accompagne les collectivités de la création ou rénovation des réseaux d'énergies, jusqu'à la mise en place des équipements dynamiques et intelligents.



2 impasse Henri Barbusse 38120 Saint-Egrève Tél. 04 76 53 08 52 Fax 04 76 27 77 89 Mail: grenoble@citeos.com

ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS - EQUIPEMENTS URBAINS COMPLEXES SPORTIFS - RESEAUX SECS



FAUR€ U€RCORS

VOUS TRANSPORTE SELON TOUS VOS BESOINS

- Tourisme d'affaires
- Dessertes d'aéroports & de stations Transport haut de gamme
- Créateur de voyages Transports de personnes à mobilité réduite
- Réceptif de congrès évènementiel

www.faurevercors.fr

21 avenue de la falaise 38 360 SASSENAGE Tél : 04 76 880 880



Une activité du Groupe Lhoist

Sable • Gravier • Matériaux de carrières pour particuliers et professionnels

Usine de Sassenage - BP 6 - 38361 Sassenage Cedex Tél. 33 (0)4 76 27 84 00 - Fax 33 (0)4 76 27 84 01 www.lhoist.com



ZI Actipole 38113 VEUREY VOROIZE

25 ZI La Gloriette 38160 CHATTE

WWW.TOUTENVERT.FR

Théâtre en Rond

Les rendez-vous de la bonne humeur...



SurVOLTées - Les Swingirls

Vous qui étiez présents à la présentation de saison l'an dernier, aviez pu apprécier le talent et l'énergie de ces trois drôles de dames à la fois musiciennes, chanteuses et un peu clowns! Pour les autres, séance de rattrapage puisqu'elles nous font l'honneur de fouler notre scène avec leur tout nouveau spectacle. En vraies pin-up déjantées et fières de l'être, elles ont sorti cette fois les guitares électriques, la grosse caisse à double pédale et les claviers vintage... ont conservé leurs trois voix angéliques, leurs talent aiguilles de stars, leurs textes à l'humour décapant et leurs clowneries anti-glamour assumées, pour un show résolument plus rock, une sorte d'ovni rétro-électrique au rythme survolté, à l'image des Swingirls... plus vraies que nature!

Ce que dit la presse:

« Un trio magnifique, remarquable et remarqué. Elles sont toutes trois douées, pleine d'énergie, de fantaisie, de fraîcheur, d'humour... bref irrésistibles ! A la fois compositrices, musiciennes et chanteuses, elles sont également de vraies comédiennes maîtrisant l'art de se mettre en scène. Ces trois-là semblent savoir tout faire... » La Provence, juillet 2018

Internet: www.www.swingirls.fr

Marianne Girard (guitares, chant), Violaine Soulier (batterie, violon, chant) et Caroline Ruelle (claviers, accordéon, chant)

COMPLET SAMEDI 21 MARS! DATE SUPPLÉMENTAIRE VENDREDI 20 MARS



Catch impro - ADL Productions

Encadrés par un arbitre qui s'octroie tous les pouvoirs, deux équipes de catcheurs improvisateurs s'affrontent dans un combat théâtral sans merci.

Ambiance survoltée, comédiens ruisselants, énergie explosive, costumes improbables, improvisations inoubliables...

Une sorte de best of des meilleurs comédiens d'impro qui délivrent un spectacle délirant et sans cesse renouvelé : Cécile Giroud, triple championne du monde d'impro, chanteuse et pianiste hors pair ; son complice Yann Stotz tombé dans une sorte de grande marmite où il a croisé les Monty Python, Franck Sinatra et Jerry Lewis, Arnaud Joyet « Stan » dans la série humoristique créée par Simon Astier « Hero Corp », la québécoise Jennie-Anne Walker, « Claudine » dans ladite série, et Arnaud Tsamère que l'on ne présente plus. Ils seront accompagnés par Emmanuel Urbanet des Joyeux Urbains et Sam Waxybox, human beatboxer de renom.

Ce que disent les fans:

« Un pur moment de rire et de détente dans ce monde de dingues... ces comédiens et musiciens possèdent une palette extraordinaire de talents, qui se renouvelle à chaque fois ; ils prennent leur pied à inventer ces histoires pour notre plaisir, alors allez les voir! Le Catch Impro réunit tout ce dont vous avez besoin pour vous requinquer. »

Internet: www.adlproductions.fr/artistes/catch-impro/

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE D'ARNAUD TSAMÈRE!